

# RÈGLEMENT DE LA BOURSE HORLOGÈRE DE DOURDAN

## Samedi 24 et Dimanche 25 Novembre 2018

### ORGANISATION GÉNÉRALE

**Organisateur :** Lions Club de Dourdan avec le concours de l'A.F.A.H.A. (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne) et de l'A.H.D.C. (Association des Handicapés de Dourdan et de son Canton) pour la partie restauration.

**But :** Permettre les échanges entre passionnés d'horlogerie ancienne et récolter des fonds afin de financer les Œuvres Sociales définies chaque année par le Lions Club de Dourdan.

**Lieu :** Salle des Fêtes de la Gaudrée Rue d'Orsonville à DOURDAN – 91410.

**Dates :** Les 24 et 25 novembre 2018.

**Horaires :** Le 24 novembre 2018 de 9h à 11h réservée aux échanges entre exposants. Ouverture au public de 11h à 18h et de 10h à 17h le 25 Novembre 2018. Les exposants sont tenus de respecter ces horaires.

**Annulation :** Si pour des raisons de force majeure, la manifestation ne pouvait avoir lieu, les demandes d'emplacement seraient annulées. De convention expresse, en cas d'annulation pour force majeure, aucun recours ne pourra être exercé à quelque titre que ce soit contre le Lions Club de Dourdan, organisateur de la manifestation. Si pour quelque raison que ce soit la bourse devait être annulée, le chèque reçu lors de l'inscription, sera restitué dans les plus brefs délais.

### OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR :

**La salle :** Lieu d'exposition aménagé (éclairage, branchements électriques, sanitaires) de plein pied.

**Les stands :** Tables linéaires de 0,80m de large (non recouverte de tissu) de 2, 3, 4, 5 et 6m de long. 1 stand maximum par exposant.

**Les assurances :** Il est expressément admis et accepté par les exposants que la responsabilité du Lions Club ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de dommages survenant aux espèces des exposants, ni aux biens ou marchandises exposés par ceux-ci. Les exposants feront leur affaire personnelle de tels dommages et, le cas échéant, s'engagent à obtenir de leurs assureurs une renonciation dans les mêmes termes à tous recours contre le Lions Club de Dourdan organisateur de cette manifestation. Les exposants restent par ailleurs responsables de tous dommages causés aux tiers par leurs matériels, leurs produits ou leurs installations.

**La sécurité :** Le bâtiment répond aux normes de sécurité en vigueur. Un gardiennage sera assuré durant la nuit du samedi 20h au dimanche matin 9h.

**La publicité :** Le Lions Club de Dourdan avec le concours de l'AFAHA, assureront la publicité au niveau national, régional et local par les journaux, revues spécialisées et sites internet. Des brochures seront distribuées dans les boîtes aux lettres et chez les commerçants. Des affiches routières seront implantées dans les communes avoisinantes dans la semaine qui précède la manifestation. Un fléchage local pour faciliter l'accès à la bourse sera complété par des banderoles implantées aux principaux accès de la ville.

**L'accueil :** Le Lions Club de Dourdan avec le concours de l'AFAHA remettra les badges d'accès aux personnes déclarées dans le dossier d'inscription après vérification de leurs pièces d'identité.

**La restauration :** Les 2 jours de la manifestation, ce service est proposé sur place par l'A.H.D.C.

### OBLIGATIONS DES EXPOSANTS :

**La sécurité :** Chaque exposant devra impérativement porter son badge de façon visible. Les mesures de sécurité, imposées par le règlement de sécurité dans les expositions, foires et salons (arrêté du 23 mars 1965 – JO du 29 mars 1965) doivent être rigoureusement respectées. Les emplacements seront inspectés le jour de l'ouverture de la Bourse par une Commission de Sécurité. Une inobservation du règlement peut entraîner la fermeture de l'emplacement, l'exposant étant dans ce cas considéré comme défaillant. Aucun emplacement ne devra gêner ou cacher les approches des sorties de secours, l'emplacement des extincteurs ainsi que l'accès aux tableaux électriques.

**L'installation des stands :** Le samedi matin de 7h à 11h. Afin d'améliorer sa présentation, chaque exposant doit prévoir une nappe en tissu de couleur sombre et adaptée à la taille de son stand.

**La désinstallation des stands :** Le dimanche soir à partir de 17 h. Par respect vis-à-vis de nos visiteurs et des autres exposants, aucun emballage ne sera toléré avant l'heure de fermeture dûment acceptée. Le non-respect de cette clause entraînera la radiation définitive de cet exposant et de son co-exposant pour les futures Bourses Horlogères de Dourdan.

**Objets exposés :** Seuls les objets personnels et usagés d'horlogerie ancienne mécanique, montres, pendules, fournitures, documentation, outillages divers, livres,... seront autorisés pour les participants (personne physique). Sont formellement exclus tous les objets neufs et tous objets n'ayant aucun rapport avec l'horlogerie (par exemple l'orfèvrerie, la numismatique, l'achat de métal précieux, etc...; y compris la publicité concernant ces autres activités). Aucune dérogation ne sera tolérée.

**Déballage** : Aucun déballage dans les allées. Il faut prévoir le linéaire nécessaire.

**Animaux** : Leur présence est interdite dans l'enceinte de la salle.

**Affichage des prix** : Le prix devra être affiché sur toutes les pièces présentées.

**Présence** : Obligatoire durant les deux jours pour l'exposant. Toute dérogation à cette règle devra être évoquée avec le responsable de cette bourse pour garantir l'occupation du stand durant les 2 jours.

**CONDITIONS D'ADMISSION DES EXPOSANTS :**

L'obligation d'être membre d'une association horlogère française ou étrangère (un justificatif d'adhérent à jour de ses cotisations est exigé à l'inscription) ou sur invitation des organisateurs. Nous vous rappelons que cette inscription est personnelle et ne permet pas l'accès à la bourse à des tiers à l'exclusion d'un seul membre de votre famille (conjoint ou enfant).

Si vous devez vous faire accompagner d'une tierce personne (limitée à une seule personne) dans le cadre d'un co-exposant, celui-ci devra remplir les mêmes règles d'admission qu'un exposant et devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 55 euros.

**CONTRAT D'INSCRIPTION**

Les demandes d'admission d'exposants doivent être adressées au Lions Club de Dourdan sur les formulaires réservés à cet effet, accompagnées d'un chèque du montant global avant la date du 1er octobre 2018. Seules les demandes dûment signées et accompagnées d'un chèque d'un montant de la réservation pourront être prises en considération. Le Lions Club de Dourdan après validation des demandes par l'AFAHA assurera la réception des inscriptions ainsi que l'envoi des accusés de réception.

La commission de la Bourse Horlogère de Dourdan se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à motiver sa décision. En cas de refus, le chèque de paiement sera intégralement remboursé.

**RÉSILIATION PAR L'EXPOSANT :**

Si la résiliation intervient avant le mois d'octobre 2018, son chèque sera retourné.

Si la résiliation intervient au mois d'octobre ou de novembre 2018, le remboursement ne s'effectuera que si un nouvel exposant remplace l'exposant défaillant.

**TARIFS (non soumis à TVA, article 293B du CGI) :**

**Emplacements** : 90 euros par table de 2m avec une longueur maximale de 3 tables (soit 270 euros pour 6 m).

La ½ table supplémentaire est facturée 60 euros.

Co-exposant (limité à 1 par exposant) : 55 euros.

**Visiteurs** : Adultes et enfants plus de 15 ans : 4 euros, Membre AFAHA à jour de ses cotisations : 2 euros, Gratuité pour les étudiants, les handicapés et les enfants de moins de 15 ans.

**Modalités de paiement** : Se référer au bulletin d'inscription qui doit impérativement être accompagné du chèque rédigé à l'ordre du Lions Club de Dourdan.

Le chèque du paiement, afin de faciliter la gestion de trésorerie de nos exposants, ne sera encaissé qu'au 1er jour de la manifestation.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION DES EXPOSANTS :**

Une inscription ne sera officiellement prise en compte par l'organisateur que si l'exposant :

- complète soigneusement le bordereau d'inscription, l'attestation sur l'honneur et signe en apposant la mention « bon pour accord »
- joint le règlement par chèque correspondant au choix de l'emplacement ainsi que l'éventuelle participation de son co-exposant.
- joint une enveloppe timbrée à son adresse pour le retour de l'accusé de réception.
- **Respecte l'envoi de son dossier d'inscription avant la date limite fixée au 1er Octobre 2018.** Après cette date, les dossiers seront mis en liste d'attente et distribués selon les disponibilités et les désistements éventuels. Les chèques non encaissés seront retournés juste après la manifestation.

**ATTRIBUTION DE JURIDICTION :**

Toutes les contestations auxquelles peut donner le présent contrat sont de la compétence exclusive des tribunaux du siège du Lions Club de Dourdan, organisateur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

-----  
**Responsable : LIONS CLUB de DOURDAN – Bourse Horlogère de Dourdan**  
**Claude Hamet 22, Rue des Moussettes 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES - FRANCE**  
**Tél Fixe : 0130414434, Portable : 0683510289, Email : [hamet.claude@wanadoo.fr](mailto:hamet.claude@wanadoo.fr)**

**Demande d'inscription : Email : [bourse.horlogere.dourdan@gmail.com](mailto:bourse.horlogere.dourdan@gmail.com)**

**Page Facebook de l'évènement : <https://www.facebook.com/boursehorlogeredourdan/>**